

**RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LE PROJET UA-ALLEMAGNE SUR LE RENFORCEMENT DU
CONTROLE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE, LA SECURITE PHYSIQUE ET LA
GESTION DES STOCKS DANS LA GRANDE REGION DU SAHEL**

**ADDIS ABEBA, ÉTHIOPIE
16 OCTOBRE 2015**

Conclusions

Conclusions

1. La réunion de haut niveau sur le projet de l'Union africaine (UA) - Allemagne sur le renforcement du contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC), la sécurité physique et la gestion des stocks (PSSM) s'est tenue, le 16 octobre 2015, au siège de l'UA, à Addis Abéba, en Ethiopie.

2. La réunion a vu la participation:
 - des États membres: Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tunisie.

 - des membres du G7: Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique.

 - des Communautés économiques régionales (CER), Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (MR) et des organismes régionaux chargés des questions d'armes légères et de petit calibre: Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC) et le Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes(RECSA).

 - des Nations unies, des Organisations non-gouvernementales Internationales: L'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahel, Service de la lutte antimines des Nations unies (SLAM), l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine (UNOAU), l'Union européenne et le Centre international de Bonn pour la conversion.

3. La réunion s'est tenue à la suite de la réunion préparatoire et celle des experts tenues le 15 mai 2015 et les 3 et 4 septembre 2015, respectivement, à Addis Abéba. À cet égard, l'objectif de la réunion était d'examiner le rapport et les recommandations formulées par la réunion des experts, afin de renforcer la coordination des efforts de lutte contre les armes légères et de petit calibre illicites et en matière de la PSSM déployés par les États Membres, les donateurs et les agences d'exécution, notamment par la création d'une plateforme de coordination sous les auspices de l'UA.

4. La réunion a été ouverte conjointement par l'Ambassadeur Smaïl Chergui, Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, et l'Ambassadrice Susanne Baumann, Commissaire adjoint du Gouvernement fédéral pour le désarmement et le contrôle des armes de l'Office fédéral allemand des Affaires étrangères. Dans son allocution d'ouverture, l'Ambassadeur Chergui a souligné que l'insécurité et l'instabilité dans la région du Sahel a été grandement permise par la prolifération des ALPC et de leurs munitions qui proviennent de diverses sources, y compris la circulation des armes provenant d'autres conflits sur le continent, les réseaux de trafic régionaux et internationaux, ainsi que les armes détournées

des stocks appartenant au gouvernement, ce qui a permis aux rebelles, aux criminels et aux terroristes d'accroître et d'étendre sensiblement leur pouvoir.

5. Pour sa part, l'Ambassadrice Baumann a souligné que l'utilisation abusive des ALPC est non seulement un défi régional ou confiné à un seul continent, mais c'est un problème mondial où les sources d'armes illicites sont le plus fréquemment situées dans d'autres pays et régions que ceux les plus touchés. Se référant aux récents développements politiques et sécuritaires dans la région, l'Ambassadrice Baumann a mis en relief la menace à la paix et à la stabilité posée par la faiblesse du contrôle de l'état des armes et des munitions. Elle a en outre souligné que l'élimination de la menace posée par les armes légères illicites exige des approches qui sont intégrées dans un concept solide de réforme du Secteur de la sécurité (RSS) et un cadre institutionnel viable de l'Etat de droit.

6. La réunion a été co-présidée par Dr. Tarek A. Sharif, chef de la division Défense et Sécurité de l'UA et Thomas Göbel, chef de la division de contrôle des armes conventionnelles à l'Office fédéral allemand des Affaires étrangères. Les coprésidents ont expliqué la raison d'être du projet, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre. Ils ont également donné un aperçu des mesures qui ont été prises dans le cadre du processus préparatoire, des délibérations et des recommandations de la réunion des experts.

7. Le groupe de discussion ultérieure a souligné la multiplicité des acteurs et des fournisseurs d'appui dans la région et le manque de coordination entre eux, ce qui engendre la duplication des efforts et compromet l'efficacité des mesures mises en œuvre en insistant sur l'importance et la nécessité du projet de coordination proposé. Les participants à la discussion ont également indiqué l'existence de nombre de stratégies régionales et de mécanismes de coordination qui doivent être reliés à la plate-forme de coordination pour s'assurer que le contrôle des armes légères et de petit calibre illicites est intégré dans l'agenda régional de sécurité et de développement.

8. Lors de la séance plénière des discussions, les participants ont pris note du rapport de la réunion des experts et ont approuvé ses recommandations, exprimant leur appui et engagement à la plate-forme de coordination prévue.

9. La réunion a réitéré la nécessité cruciale de mettre en œuvre des programmes de PSSM et d'autres mesures de contrôle des armes légères et de petit calibre illicites de façon préventive et pas seulement au lendemain de crises et de l'instabilité politique, reconnaissant l'effet négatif de la prolifération et le détournement des armes provenant des dépôts détenus par le gouvernement sur l'exacerbation des conflits et de la criminalité. Par conséquent, des efforts concrets doivent être déployés en vue de s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux motivations pour la possession illicite des armes légères et de petit calibre et les intégrer dans les larges efforts de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

10. La réunion a noté l'accent mis par le projet sur les aspects de PSSM qu'elle considère comme un domaine dans lequel une coordination efficace peut avoir un impact positif

significatif sur le contrôle de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. La réunion a encouragé le futur élargissement de la portée du projet pour y inclure d'autres aspects clés du contrôle des ALPC illicites, tels que le marquage des armes, la tenue de registres et le traçage, ainsi que la législation sur le contrôle des armes, y compris sur la base des réussites et des enseignements tirés de la plate-forme de coordination.

11. La réunion a souligné que la plate-forme de coordination devra viser à parvenir à une compréhension commune des lacunes et des besoins, à promouvoir l'identification conjointe des interventions prioritaires et l'allocation optimale des ressources. Il convient également de promouvoir la pérennité de l'appui apporté par les donateurs et les agences d'exécution, y compris à travers l'intégration des bonnes pratiques, tels que l'appui au renforcement des capacités institutionnels, le transfert effectif des compétences et des capacités, ainsi que la facilitation de la coopération opérationnelle et technique entre les États membres.

12. En ce qui concerne les modalités de la plate-forme de coordination, la réunion a pris note que des réunions de coordination seront organisées sur une base annuelle avec la participation des donateurs, des CER et MR, des organismes régionaux, des États membres, des Nations unies et des agences d'exécution. La réunion annuelle offrira un forum pour partager des informations sur les projets en cours et à venir; discuter des lacunes, des besoins et des développements sur le terrain affectant la mise en œuvre; et convenir d'un ensemble de mesures visant à renforcer les synergies et l'action conjointe.

13. La réunion annuelle de coordination se tiendra, chaque fois que possible, aux côtés d'autres réunions existantes. Cet événement sera préparé par des réunions de coordination aussi bien au niveau régional qu'à celui des donateurs. Sur le plan régional, il pourra se tenir aux côtés des organismes existants, tels que le Comité directeur chargé des questions d'armes légères et de petit calibre et de DDR. Quant à la coordination des donateurs, la réunion a pris note que le Bureau fédéral des Affaires étrangères prépare déjà une première réunion au début de 2016 à Berlin. Afin de faciliter les échanges, un représentant de l'UA participera à la réunion préparatoire des donateurs et un représentant de l'Office fédéral des Affaires étrangères prendra part à la réunion préparatoire régionale. Les activités et les rapports de la plate-forme de coordination devront être coordonnés dans la mesure du possible avec d'autres mécanismes de coordination établis.